

PROFIL

DE Baignade

Date d'élaboration : JANVIER 2011



Plage du Crotoy

CABINE DE SAUVETAGE



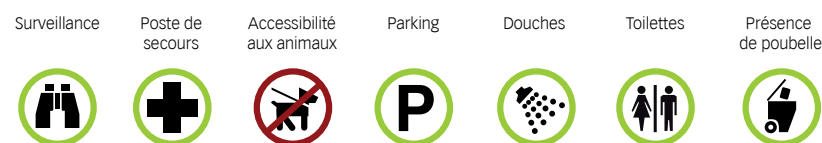
CARACTÉRISTIQUES

Nom de la zone de baignade : Cabine de sauvetage
Commune : Le Crotoy / Département : Somme / Région : Picardie
Population permanente de la commune (source INSEE - 2007) : 2344 habitants
Population estivale estimée de la commune : 11000 résidents
Fréquentation maximale journalière de la plage : 1000 pers/jour (week-end pendant la saison balnéaire)
Personne responsable de l'eau de baignade : Monsieur le Maire de Le Crotoy
Période de la saison balnéaire : 15/06 au 15/09
Période et heures de surveillance : 01/07 au 31/08 de 9h à 18h
Localisation du point de suivi (Lambert II) : X = 548 732 Y = 2 580 445 m
Nature : sables fins
Activités autre que baignade : nautisme

SCHÉMA DE LA ZONE DE Baignade

Se reporter au plan de balisage de la plage

ÉQUIPEMENT



Commentaire : présence de cabines de plage

QUALITÉ DES EAUX DE Baignade

CLASSEMENT

Classement actuel selon la Directive 76/160/CEE
La qualité est évaluée en prenant en compte 1 année d'analyses

Année	2007	2008	2009	2010
Classement	B	C	B	B

A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne
C : eau pouvant être momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Futur classement selon la Directive 2006/7/CE (à partir de 2013)

La qualité est évaluée en prenant en compte 4 années. Par exemple pour 2007, la qualité est évaluée à partir des résultats obtenus de 2004 à 2007 inclus. Le premier classement basé sur 4 années de contrôle devra être établi **au plus tard** à la fin de la saison 2013.

Année	2007	2008	2009	2010
Classement	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante

Evolution de la qualité

L'année 2008 qui fut particulièrement mauvaise d'après la Directive 76/160/CEE devrait maintenir jusqu'en 2011 le classement selon la Directive 2006/7/CE en qualité «insuffisante».

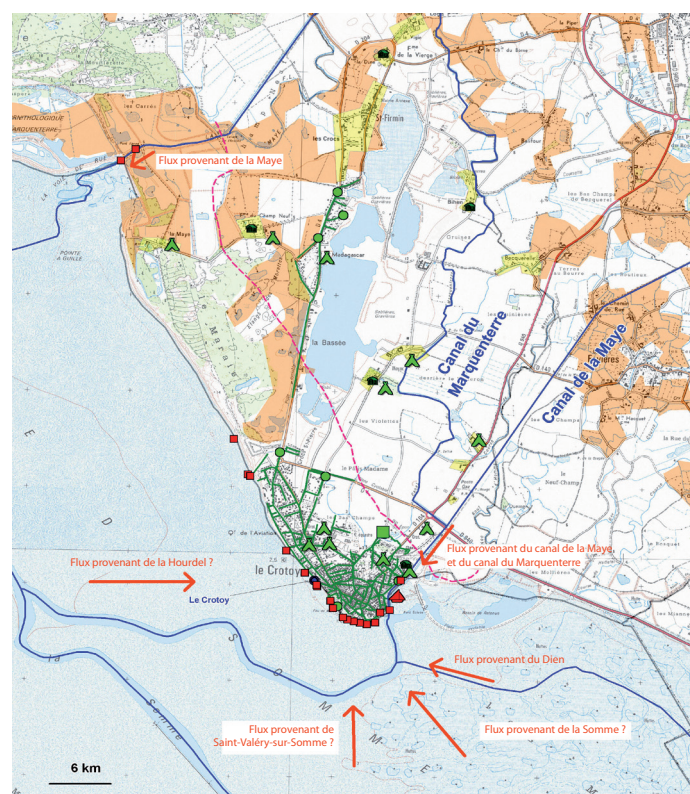
PROLIFÉRATION DES MACRO-ALGUES ET DU PHYTOPLANCTON

Pas de prolifération de macro-algues. Pas de présence d'espèces phytoplanctoniques menaçant la santé ou la sécurité des baigneurs.

INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET RISQUE ASSOCIÉ

Localisation du risque	Fréquence	Conditions météo-océaniques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
Rejet eaux pluviales n° 51 (Les Castors)	Temps sec	-	Fort	1
18 Rejets eaux pluviales	Temps de pluie	Pluie	Fort	1
Le canal de la Maye	Permanent	-	Moyen	2 - 6
Le canal du Marquenterre	Permanent	-	Moyen	2 - 6
La Maye	Permanent	-	Moyen	2 - 6
Le canal du Dien	Permanent	-	Faible	2 - 5 - 6
La Somme	Permanent	-	Faible	2 - 5 - 6
Port de plaisance du Crotoy	Permanent	-	Faible	3
Port de plaisance du Hourdel	Permanent	-	Faible	3
Assainissement non collectif non conforme du Hourdel	Permanent	-	Faible	4
Avifaune	Permanent	-	Faible	
Chevaux sur la plage	Exceptionnel	-	Faible	

CARTOGRAPHIE DES SOURCES DE POLLUTION



LÉGENDE

- Point de surveillance de la qualité des eaux de baignade
- Limite des 1 km
- Limite Zone d'étude étendue
- Limite de commune
- Assainissement - réseau d'eaux usées
- Poste de refoulement sans trop-plein
- Rejet pluvial à la mer
- Station d'épuration
- Zone en assainissement non collectif
- Camping
- Port de plaisance
- Flux extérieur

Agriculture

- siège d'exploitation
- centre équestre
- prairies

Étude réalisée avec l'aide financière de



Un département, des énergies partagées



PLAN D'ACTIONS (dans l'attente des résultats des études complémentaires)

A L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

1. Limitation des rejets eaux pluviales sur le littoral
2. Amélioration du traitement tertiaire de désinfection de la station d'épuration
3. Limitation des risques de déversement des eaux noires dans le milieu naturel au niveau des ports de plaisance
4. Poursuite des diagnostics et réhabilitations des installations d'assainissement autonomes

PLAN D'ACTIONS COMPLÉMENTAIRES (dans l'attente des résultats des études complémentaires)

A L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'ÉTUDE ÉTENDUE

1. Limitation des rejets eaux pluviales sur le littoral
2. Amélioration ou mise en place du traitement tertiaire de désinfection des stations d'épuration rejetant dans la Somme et ses affluents
3. Limitation des risques de déversement des eaux noires dans le milieu naturel au niveau des ports de plaisance de la Baie de Somme
4. Poursuite des diagnostics et réhabilitations des installations d'assainissement autonomes
5. Sensibilisation sur la gestion des moutons de prés salés lors de grandes marées
6. Réduction des flux d'origine agricole

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES (à mener pour préciser les sources de pollution)

- Etude de modélisation des rejets en baie de Somme
- Campagne de mesures complémentaires (analyses) en baie de Somme

action en cours

RÉVISION DU PROFIL

Les eaux de baignade de la plage étant de qualité insuffisante, selon la nouvelle Directive 2006/7/CE, le profil devra être révisé en 2013.